

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Sécurité et Risques

Grenoble, le 16 MAI 2018

Le Préfet
à
Liste de destinataires *in fine*

Objet : porter à connaissance (PAC) de la carte des aléas inondation par le Drac et de ses modalités d'application – PAC officiel

Par courrier du 12 janvier 2018, une version provisoire de la carte des aléas inondation par le Drac et de ses modalités d'application vous a été communiquée.

Ce projet de PAC a fait l'objet de différents retours et de nombreux échanges, qui ont conduit à une mise à jour de l'ensemble des documents. Certains changements sont significatifs à commencer par la suppression de l'aléa relatif à l'ouverture de la vanne Mont-Logis, sollicitée par la Métropole et rendue possible par les investigations complémentaires menées par EDF et les services de l'État et du SYMBHI.

Par le présent courrier, je porte à votre connaissance la nouvelle version de la cartographie de l'inondation par le Drac et de ses modalités d'application. Le dossier complet contient :

- une explication générale sur l'ensemble des documents (annexe 1) ;
- les cartes d'aléas inondation au 1/5000 et au 1/10000 (annexe 2) ;
- les cartes d'enjeux relatives aux niveaux d'urbanisation (annexe 3) ;
- le tableau de correspondance qui définit le zonage réglementaire d'une zone en fonction du niveau d'aléa et du niveau d'urbanisation qui y est identifié (annexe 4) ;
- le règlement détaillé associé à chaque zonage réglementaire (annexe 5) ;
- des cartes informatives de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement (annexe 6).

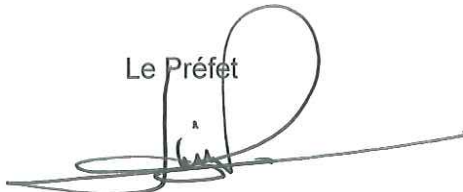
Ces nouveaux documents sont dorénavant et immédiatement à prendre en compte pour l'aménagement de votre territoire à l'échelle du PLUi, des PLU ainsi que pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ce dernier point se fait en application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

Ils annulent et remplacent les documents transmis le 12 janvier 2018, ainsi que les cartographies du scénario moyen du Drac élaborées dans le cadre de la cartographie des risques d'inondation du TRI (Territoire à Risques Importants d'Inondation) de Grenoble – Voiron.

En complément de cet envoi, les services de la DDT feront parvenir à vos services par voie électronique l'ensemble des données numériques correspondantes pour faciliter l'utilisation de ces informations dans vos travaux.

Les modalités d'élaboration de l'étude, qui vous ont été présentées en réunion le 19 janvier 2018, vous seront communiquées ultérieurement sous forme de rapport de présentation du plan de prévention des risques inondation.

Le Préfet



Lionel BEFFRE

Annexes :

- **annexe 1** : notice d'explications techniques sur l'élaboration et l'utilisation des différentes annexes
- **annexe 2** : carte des aléas inondation par le Drac
- **annexe 3** : cartographie des niveaux d'urbanisation sur les emprises inondables par le Drac
- **annexe 4** : tableau de correspondance définissant le zonage réglementaire à prendre en compte à partir des aléas et des niveaux d'urbanisation
- **annexe 5** : règlement type relatif à la prise en compte des aléas inondation par le Drac
- **annexe 6** : cartographie des hauteurs et des vitesses issues des modélisations

Destinataires

- M. le Président de Grenoble Alpes Métropole
- M. le Maire de Claix
- Mme le Maire de Champagnier
- M. le Maire de Champ-sur-Drac
- M. le Maire d'Échirolles
- M. le Maire de Fontaine
- M. le Maire de Grenoble
- M. le Maire de Le Pont-de-Claix
- M. le Maire de Noyarey
- M. le Maire de Saint-Georges-De-Commiers
- M. le Maire de Sassenage
- M. le Maire de Seyssinet-Pariset
- M. le Maire de Seyssins
- M. le Maire de Varcès-Allières-et-Risset
- M. le Maire de Veurey-Voroize
- M. le Maire de Vif

Copies

- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- ADIDR
- SYMBHI
- RTM
- SDIS